

Le secrétaire général

Direction des ressources humaines  
Bureau des recrutements  
Affaire suivie par Alexandre Guimiot  
☎ 01 72 60 55 55  
alexandre.guimiot@conseil-etat.fr  
Référence : SG/DRH/BR/MRSE INT 2022

Paris, le **25 JAN. 2022**

Le secrétaire général du Conseil d'Etat

à

Mesdames et Messieurs les maîtres  
des requêtes en service extraordinaire

**Objet :** Intégration de maîtres des requêtes en service extraordinaire en application des dispositions de l'article L. 133-12 du code de justice administrative au titre de l'année 2022.

En application des dispositions de l'article L. 133-12 du code de justice administrative en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022, les maîtres des requêtes en service extraordinaire ayant exercé leurs fonctions pendant une durée de quatre ans peuvent être nommés au grade de maître des requêtes sur proposition de la commission d'intégration mentionnée aux articles L. 133-12-3 et 4 du code de justice administrative. Au moins un poste est offert cette année.

#### **Recevabilité des candidatures**

- avoir la qualité de fonctionnaire ou de magistrat ;
- avoir exercé durant au moins quatre ans les fonctions de maître des requêtes en service extraordinaire au 31 décembre 2022 ;
- être âgé de trente ans et justifier de dix ans de services publics, tant civils que militaires.

#### **Critères de sélection**

- qualité des travaux réalisés dans l'exercice des fonctions de maître des requêtes en service extraordinaire tant dans les fonctions contentieuses que dans les fonctions consultatives ;
- expérience professionnelle, qui sera notamment appréciée au vu des besoins en compétences du Conseil d'Etat ;
- capacité d'intégration au Conseil d'Etat ;
- capacité d'adaptation à la diversité des fonctions du Conseil d'Etat.

#### **Documents à fournir**

- une lettre de motivation ;
- un curriculum-vitae.

## Procédure et calendrier

Les candidatures sont à adresser exclusivement par courriel, jusqu'au **15 février 2022 inclus**, à l'adresse suivante : [bureau-recrutements@conseil-etat.fr](mailto:bureau-recrutements@conseil-etat.fr).

Chaque candidat sera auditionné par la commission d'intégration dont la composition sera publiée sur le site internet du Conseil d'Etat : « Intégration de maîtres des requêtes en service extraordinaire ». Conformément à l'article L. 133-12-4 du code de justice administrative, la commission arrête la liste des candidats retenus par ordre de mérite dans la limite du nombre fixé par le vice-président.

Pour toute demande d'information complémentaire, vous pouvez vous adresser à Mme Catherine Bobo, secrétaire générale adjointe du Conseil d'Etat ([catherine.bobo@conseil-etat.fr](mailto:catherine.bobo@conseil-etat.fr)), et pour les aspects administratifs à Mme Cécile Roy-Fastré, cheffe du bureau des membres ([cecile.roy@conseil-etat.fr](mailto:cecile.roy@conseil-etat.fr)).

Toutes les informations utiles seront disponibles sur la page dédiée à ce recrutement.



Thierry-Xavier Girardot